

**FINANCES****Compte administratif 2008**

- a) Budget Ville
- b) Budget annexe d'assainissement
- c) Budget annexe chauffage centre-ville
- d) Budget annexe restauration municipale
- e) Budget annexe aide à domicile

**EXPOSE DES MOTIFS  
COMMUN****COMPTE ADMINISTRATIF 2008****BUDGET VILLE**

Le compte administratif, établi à chaque clôture d'exercice budgétaire, permet d'élaborer un bilan de l'ensemble des réalisations financières de l'année écoulée aussi bien en termes de dépenses que de recettes.

Ces réalisations retracent le budget primitif et les trois décisions modificatives de 2008.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion établi par le trésorier municipal confirme l'exactitude des mouvements financiers.

***Budget primitif (opérations réelles et d'ordre)***

Investissement.....	48 381 694 euros
<b>Fonctionnement.....</b>	<b>125 840 841 euros</b>

***Décision modificative n°1 (opérations réelles et d'ordre)***

Investissement*.....	32 275 962 euros
Fonctionnement.....	0 euro

(\* intégration des reports et reprise des résultats)

***Décision modificative n°2 (opérations réelles et d'ordre)***

Investissement.....	1 121 426 euros
Fonctionnement.....	3 280 963 euros

***Décision modificative n°3 (opérations réelles et d'ordre)***

<b>Investissement.....</b>	<b>- 6 148 673 euros</b>
Fonctionnement.....	871 793 euros

## Le budget de fonctionnement

### **Les recettes de fonctionnement**

Le compte administratif 2007 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 131 213 470 euros.

Pour 2008, ce montant s'élève à 151 718 915 euros, soit une évolution de 15,63 % due pour une part importante aux cessions foncières notamment la revente à la SADEV de l'ensemble immobilier du BHV.

En excluant les opérations de cessions immobilières qui sont prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement, le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 102,55 % par rapport au budget primitif et de 99,38 % par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2007, les chiffres étaient respectivement de 101,69 % et de 99,30 %).

Le taux de réalisation de 102,55 % s'explique par la perception de rôles supplémentaires pour 4 215 936 euros. Une prévision de 800 000 euros avait été inscrite au budget primitif 2008.

Pour mémoire, les rôles supplémentaires correspondent à des impositions non prévues par les services fiscaux en début d'exercice et ils ne figurent donc pas sur les rôles généraux communiqués par l'Etat en début d'année. Ils sont souvent émis à la suite de contrôles fiscaux effectués auprès des redevables.

Ce sont donc des recettes fiscales exceptionnelles non prévisibles.

#### *Les bases et produits de la fiscalité directe locale (annexes 1a, 1b, 2)*

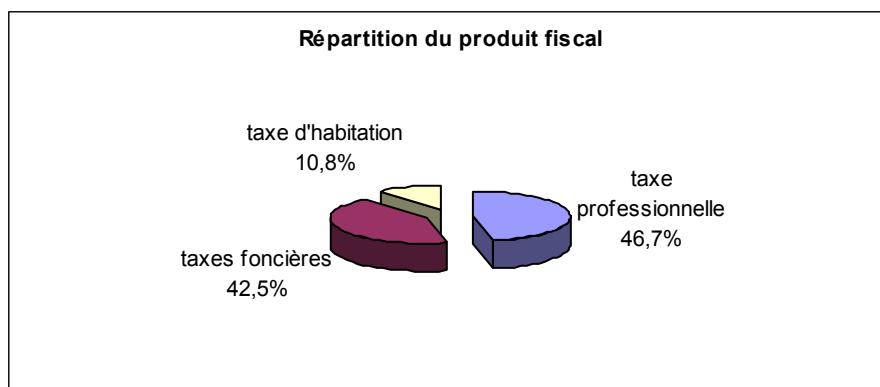
En 2008 les bases de la fiscalité directe ont augmenté de 3,7 % soit + 10,7 millions d'euros. L'année précédente elles avaient progressé de + 6,3 %.

Les bases des trois principales taxes ont augmenté de manière relativement homogène : celles de la taxe professionnelle progressent de 4,37 %, celles du foncier bâti de 3,13 % et celles de la taxe d'habitation de 3,46 %.

Ces évolutions résultent principalement du développement économique et foncier de la ville : implantation d'une résidence de service, début d'activités tertiaires dans les locaux de Cap de Seine, construction de près de 300 logements.

Ces augmentations de bases s'inscrivent dans une tendance générale de progression des recettes fiscales depuis plusieurs années. Ainsi en 2007 les bases avaient déjà progressé fortement, + 9,68 % pour la taxe professionnelle et près de + 5 % concernant le foncier, avec notamment l'implantation de GALEC sur le territoire communal.

La structure du produit de la fiscalité directe est la suivante : la taxe professionnelle représente 46,7 % du produit, les taxes foncières 42,5 % et la taxe d'habitation 10,8 %.



L'évolution des taux de fiscalité décidée par le conseil municipal a été de 1 % pour chacune des 4 taxes directes locales.

Le produit fiscal en résultant s'est élevé à 73 307 963 euros, soit une progression de 4,06 % par rapport à l'année 2007 ; il représentait 48,32 % des recettes réelles de fonctionnement.

Notons que ce produit fiscal intègre une réfaction de 499 476 euros, du fait de la décision de l'Etat de plafonner les cotisations de taxe professionnelle des entreprises à 3,5 % de la valeur ajoutée. Il s'agit là d'un manque à gagner non négligeable pour la commune, qui s'ajoute aux nombreux allègements de taxe professionnelle que l'Etat a accordé aux entreprises ces dernières années.

Le produit fiscal total (compensations comprises) a progressé de 2,52 % soit + 1,9 million d'euros, contre 7,64 % entre 2006 et 2007, année du début d'activité de GALEC. Notons que les compensations ont fortement diminué en 2008, du fait de la volonté de l'Etat de réduire ses concours financiers en faveur des collectivités locales.

### *Les allègements fiscaux décidés par l'Etat et les allocations compensatrices*

Les dotations de l'Etat censées compenser les allègements fiscaux qu'il accorde au contribuable local sont présentées dans le tableau suivant (à noter que la compensation de la suppression de la part salaire dans les bases de la taxe professionnelle a été intégrée dans la dotation générale de fonctionnement) :

<b>Intitulé de l'allègement fiscal</b>	<b>Compensations 2007</b>	<b>Compensations 2008</b>	<b>Evolution (en %)</b>	<b>Ecart (en euros)</b>
Dotation de compensation de la taxe professionnelle, divers allègements	1 965 580	1 623 114	-17,42	-342 466
Taxe professionnelle : réduction de 50% des bases l'année qui suit la création d'établissement	1 069 780	169 469	-84,16	-900 311
Taxe professionnelle : réduction de la part recette dans les bases de TP pour les professions libérales	265 424	201 766	-23,98	-63 658
Taxe d'habitation : allègements pour les « économiquement faibles »	452 391	456 783	0,97	4 392
Taxe sur le foncier bâti : allègements pour les « économiquement faibles »	81 678	84 303	3,21	2 625
Taxe sur le foncier bâti : abattement de 30% pour les logements situés en ZUS	404 104	395 006	-2,25	-9 098
Taxe sur le foncier non bâti	491	501	2,04	10
<b>Total allocations compensatrices</b>	<b>4 239 448</b>	<b>2 930 942</b>	<b>-30,87</b>	<b>-1 308 506</b>

Les allocations compensatrices s'élèvent à 2 930 942 euros soit une diminution de 31 % par rapport à 2007 ; elles représentent 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette diminution sans précédent résulte de l'institution par l'Etat du contrat de stabilité, qui n'a de contrat que le nom puisqu'il a été imposé sans concertation aux collectivités. Celui-ci prévoit de ne plus prendre en compte la croissance du PIB dans le calcul de l'indice d'évolution de l'enveloppe normée qui regroupe l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités.

Dans la mesure où certaines dotations au sein de l'enveloppe ont augmenté plus que cette dernière, l'Etat a décidé de transformer la plupart des compensations en variables d'ajustement pour que l'indice d'évolution de l'enveloppe totale soit respecté.

Ces compensations, qui ont donc baissé très fortement (équivalant à une perte de recette de plus de 1,3 million d'euros), n'en sont donc plus réellement puisqu'elles sont déconnectées des allègements fiscaux que décide l'Etat.

Cela revient à priver les collectivités de leurs recettes fiscales et met à mal leur autonomie et marges de manœuvre financières.

## **Les bases exonérées par le conseil municipal**

Les exonérations de taxe professionnelle décidées par le conseil municipal concernent 130 116 euros de bases pour 2008 (contre 114 196 euros en 2007).

Ces exonérations concernent :

- les créations et extensions d'établissements situés en zone urbaine sensible,
- les entreprises de spectacle,
- les jeunes entreprises innovantes,
- les diffuseurs de presse.

Ces mesures, facultatives, ne sont pas compensées par l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)

En 2008 le montant de la DGF (part forfaitaire et DSUCS) s'élève à 27,1 millions d'euros, contre 26,7 millions en 2007. Il représente 17,87 % du total des recettes de fonctionnement.

La dotation forfaitaire, dont les indices d'évolution sont fixés par le Comité des Finances Locales, a progressé de 1,57 %, ce qui reste très en deçà de l'inflation, notamment celle du panier du Maire.

La dotation s'élève à 27 107 303 euros en 2008 contre 26 687 549 euros en 2007.

Quant à la DSUCS son montant est de 1 070 796 euros contre 970 585 euros en 2007, soit une augmentation de 10,3 %.

## **Les dépenses de fonctionnement**

*L'annexe 3* décrit par direction/service les principales actions mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2008.

*L'annexe 4* présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2008, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 116 112 520 euros. En 2007, ce chiffre était de 110 846 669 soit une évolution de 4,75 %.

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 99,51 % et de 97,30 % par rapport à l'ensemble des prévisions 2008 (pour 2007, les chiffres étaient respectivement de 101,11 % et de 97,10 %).

La démarche de maîtrise des dépenses de personnel engagée par la ville se confirme cette année. Les dépenses de personnel s'élèvent à 68 822 263 euros soit une évolution de 2,06 % par rapport au compte administratif 2007 (4,44 % de 2005 à 2006 / 4,97 % de 2006 à 2007).

La charge de la dette et la capacité de désendettement ont été perturbées de manière mesurée par la crise économique et financière.

Les marchés financiers ont été moins favorables et sont restés très incertains en terme d'évolution des taux d'intérêt.

Les hausses successives des taux et le manque de liquidité ont entraîné de fait une augmentation des annuités de la dette.

A ce phénomène s'ajoute un montant mobilisé d'emprunt plus conséquent depuis quelques années pour faire face à un programme d'investissement ambitieux.

	<b>CA 2006</b>	<b>CA 2007</b>	<b>CA 2008</b>
Charge de la dette (capital et intérêts)	10 049 780 euros	10 101 648 euros	12 747 012 euros

Le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 245 euros ; en 2007 il était de 194 euros et en 2006 de 193 euros. Pour les villes de même strate ce montant est de 225 euros par habitant (source Minefi 2007).

Ces chiffres doivent être rapportés au montant des recettes de la ville.

Effectivement, les rapports de l'annuité (8,4 %) et de l'encours total de la dette (55,75 %) sur l'ensemble des recettes de fonctionnement présentent encore cette année une capacité importante de désendettement, proche des années précédentes.

Ces deux chiffres sont respectivement de 11,4 % et 83 % en moyenne pour les villes de la même strate (source DGCL 2006).

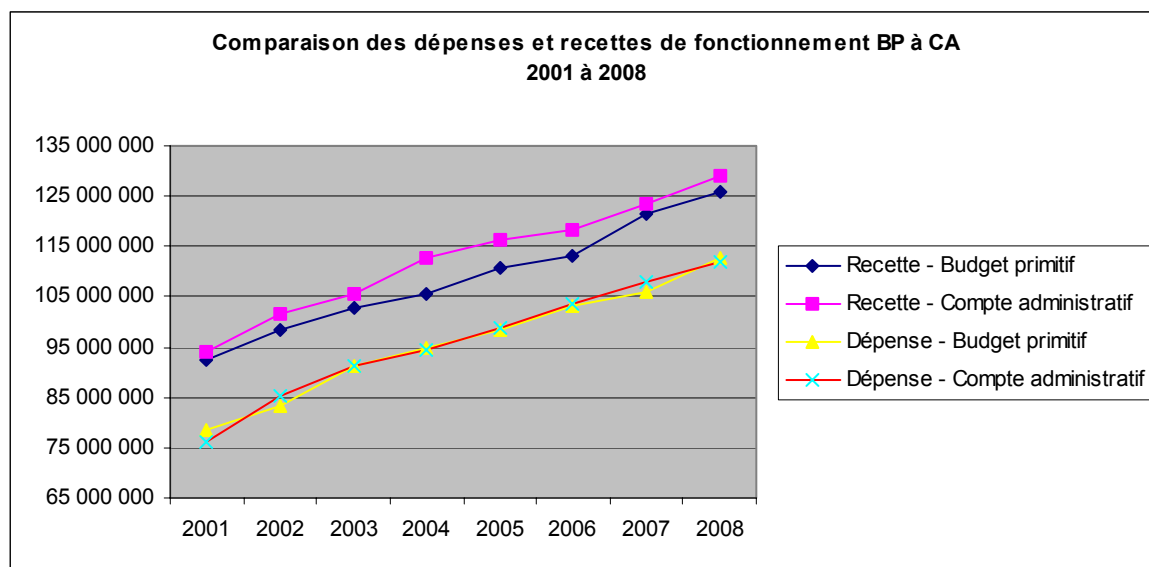
*L'épargne disponible relativement faible lors du vote du budget primitif a été restaurée au cours de l'exercice de manière significative*

*Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci, comme pour la présentation du budget primitif est retravaillé ce qui se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement et qui donne les chiffres suivants : ( voir annexe 6)*

	<b>BP 2008</b>	<b>CA 2008</b>	<b>% de réalisation</b>
Recettes de fonctionnement	125 827 882 euros	129 181 453 euros	103 %
Dépenses de fonctionnement	112 719 629 euros	111 958 822 euros	99 %

Ces résultats montrent que la réalisation des recettes présente un taux plus important que celui des dépenses.

Le graphique ci-dessous affiche une progression des dépenses et recettes parallèle.



Cette situation permet de dégager une épargne disponible de 4 475 619 euros alors qu'elle était de 410 946 euros au budget primitif 2008.

### ***Le budget d'investissement***

#### **Les dépenses d'investissement**

La poursuite d'un effort d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2008 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette et déficit d'investissement de 2007) s'élevaient à 75 202 910 euros pour une réalisation à hauteur de 58 090 605 euros, soit un taux de réalisation de 77,25 %.

Ce taux reste stable par rapport à 2007 (77,18 % en 2007 et 75,04 % en 2006).

L'effort d'investissement reste important, représentant 880 euros par habitant, contre 529 euros pour les villes de la même strate (source Minefi 2007).

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2008 sont décrites en *annexe 5*.

#### **Les recettes d'investissement**

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

- ⇒ L'emprunt ..... 13.000.000 euros  
(réalisation à 57,86 %)
- ⇒ F.C.T.V.A. «année 2006» (fonds de compensation de la TVA)..... 2.787.638 euros  
(réalisation à 100,61 %)
- ⇒ Diverses subventions d'équipement ..... 1.602.903 euros  
(réalisation à 19,73 %)
- ⇒ T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement)..... 702.260 euros  
(réalisation à 87,04 %)
- ⇒ D.D.G.I. (Dotation Départementale Globale d'Investissement)..... 197.711 euros  
(réalisation à 101,39 %)

Le montant des cessions à hauteur de 22 950 647 euros se décompose comme suit :

- des cessions liées aux acquisitions compensées pour 2 493 350 euros,
- de la revente de l'ensemble immobilier du BHV pour un montant de 17 186 000 euros,
- de la réalisation de l'enveloppe de cessions 2008 à hauteur de 3 271 297 €.

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- de subventions de la CAF pour la mini-crèche Gagarine et pour le centre de loisirs de l'école provisoire Ivry-Port Sud,
- de subventions de la Région et du Département pour l'espace Gérard Philipe,
- d'un premier versement du Réseau Ferré de France dans le cadre de la reconstruction de la passerelle Muller et de l'Etat pour l'opération d'aménagement de la RN305,
- des subventions de la Région pour la zone 30 Monmousseau et la réhabilitation du stade des Lilas
- des subventions pour l'équipement du Hangar

Le compte administratif 2008 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2007 soit 6 724 654 euros.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre et prévisions de cessions) représentaient 41 749 928 euros, et la réalisation a été de 25 153 931 euros, soit un taux de réalisation de 60,25 % (78,26 % en 2007).

Le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 2 669 721 euros avec un excédent de fonctionnement de 6 706 632 euros et un déficit d'investissement de 4 036 911 euros.

Les reports seront à imputer à ce résultat lors la première décision modificative.

En dépenses, ils s'élèvent à 15 219 971 euros et en recettes à 12 857 677 euros dont 8 470 000 euros provenant de l'emprunt.

Le résultat net s'élève alors à 307 427 euros

L'équilibre financier retravaillé en terme de lisibilité est présenté en *annexe 6*.





## **BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

### ***L'investissement 2008***

Les dépenses d'équipement 2008 s'élèvent à 715 108 €.

Elles concernent pour l'essentiel :

- des travaux de maintenance avec inspections télévisées,
- la création d'avaloirs rue G.Monmousseau et rue Ledru Rollin, et leur remplacement dans les rues Molière et Voltaire,
- des interventions sur les branchements rue Marat et rue Trémoulet,
- des travaux de réhabilitation du réseau dans la cité Gabriel Péri,
- le dévoiement du réseau rue J.Vanzuppe (construction de la passerelle Muller),

Les recettes d'investissement correspondent au fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 199 399 €.

A ce chiffre s'ajoutent l'excédent d'investissement et l'affectation du résultat de fonctionnement de 2007 pour 3 486 142 €.

### ***Le fonctionnement 2008***

Les recettes de fonctionnement concernent principalement la redevance d'assainissement, à laquelle s'ajoutent les droits de raccordement au réseau d'assainissement et la contribution de la ville aux eaux pluviales. Elles s'élèvent à 955 483 €.

Quant aux dépenses, elles sont liées à l'entretien des réseaux d'assainissement et à la contribution aux dépenses générales du budget ville. Elles ont été réalisées à hauteur de 155 713 €.

Le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 3 770 203 € avec un excédent de fonctionnement de 370 235 € et un excédent d'investissement de 3 399 968 €.

Les reports de dépenses d'un montant de 748 025 € sont à imputer à ce résultat lors de la première décision modificative.

## **BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE CENTRE VILLE**

Le chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine est toujours géré dans le cadre d'une délégation de service public dont la ville d'Ivry-sur-Seine est l'autorité délégante. La ville assure ce rôle depuis 1989, date à laquelle l'OPHLM a rétrocédé l'opération à la ville.

Les obligations légales liées à ce rôle occasionnent des dépenses de fonctionnement constituées des frais de contrôle technique et financier et de quelques autres frais liés à la délégation. Ces dépenses s'élèvent pour 2008 à 28 704 €.

La convention passée avec le délégataire Energivry prévoit le versement à la ville de deux redevances annuelles dont l'une est fixe et l'autre proportionnelle au chiffre d'affaire. Pour 2008, leur montant s'est élevé 80 775 €.

A ce chiffre, s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 2007.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent donc pour 2008 à 337 747 euros.

Notons pour mémoire que les éventuels travaux d'extension et de raccordement sont assurés par le délégataire et que leur financement n'apparaît pas dans ce budget.

Le compte administratif de l'exercice 2008 fait donc apparaître un résultat global de 314 293 € avec un excédent de fonctionnement de 309 043 € et un excédent d'investissement de 5 250 €.

### **BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

Le restaurant du personnel communal connaît une légère baisse de sa fréquentation en 2008, avec 205 repas quotidiens servis en moyenne, pour un coût de fonctionnement sensiblement proche de celui de 2007.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 553 341 € contre 533 810 € pour l'exercice budgétaire précédent.

Les dépenses correspondent à l'achat de repas auprès du Siresco, et aux prestations de services liées au fonctionnement du restaurant communal ainsi qu'aux charges de personnel représentant 308 303 €.

Quant aux recettes, elles sont constituées de la redevance des usagers du self pour 125 316 €, de la participation du budget ville à hauteur de 423 583 € et d'un remboursement du Siresco<sup>1</sup> de 4 442 €.

### **BUDGET ANNEXE D'AIDE A DOMICILE**

Au secteur aide à domicile, le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est en augmentation et le nombre des plus de 75 ans, comme dans les foyers, représente les  $\frac{3}{4}$  des bénéficiaires.

Les dépenses de ce budget sont essentiellement constituées par les charges de personnel pour 1 843 976 €.

Quant aux recettes, elles proviennent des produits de la tarification et de la participation d'équilibre du budget ville.

*Liste des annexes :*

*Annexes 1a et 1b : Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2008*

*Annexe 2 : Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 1998 et 2008*

*Annexe 3 : Principales actions en fonctionnement par direction en 2008*

*Annexe 4 : Dépenses et recettes de fonctionnement par service en 2008*

*Annexe 5 : Principales actions en investissement de l'année 2008*

*Annexe 6 : Equilibre financier budget ville 2008*

- Budgets réglementaires ville/assainissement/chauffage centre ville/restauration municipale/aide à domicile (en annexe)  
- Bilans des organismes tomes 1 & 2 sont à la disposition des conseillers municipaux le jour de la séance du conseil municipal

<sup>1</sup> SIRESCO = Syndicat intercommunal de restauration collective

**FINANCES**  
**Compte administratif 2008**  
Budget Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121.14, L 2121-31, L. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le débat en commission des finances du 16 mars 2009,

vu le budget de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2008 et ses annexes, ci-joints,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2008, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>58 516 749,01 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>54 479 837,78 euros</i>
<b><i>Soit un déficit d'investissement de</i></b>	<b><i>4 036 911,23 euros</i></b>
▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>145 438 427,09 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>152 145 059,22 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>6 706 632,13 euros</i></b>

**Fait apparaître des restes à réaliser**

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>15 219 971 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>12 857 677 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2008 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2008.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 27 MARS 2009

## FINANCES

### Compte administratif 2008

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121.14, L 2121-31, L. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le débat en commission des finances du 16 mars 2009,

vu le budget de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2008 et ses annexes, ci joints,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2008, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ Dépenses d'investissement	715 666,93 euros	
▪ Recettes d'investissement	4 115 635,46 euros	
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>		<b><i>3 399 968,53 euros</i></b>
▪ Dépenses de fonctionnement	585 807,33 euros	
▪ Recettes de fonctionnement	956 041,89 euros	
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>		<b><i>370 234,56 euros</i></b>

#### **Fait apparaître des restes à réaliser**

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>748 025 euros</i>
------------------------------------	----------------------

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2008 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2008.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009

## FINANCES

### Compte administratif 2008

Budget annexe chauffage centre-ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121.14, L 2121-31, L. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le débat en commission des finances du 16 mars 2009,

vu le budget de l'exercice 2008 et sa décision modificative,

vu le compte administratif 2008, ci joint,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2008 présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>2 749,36 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>8 000,00 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de 5 250,64 euros</i></b>	

▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>28 704,00 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>337 747,34 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de 309 043,34 euros</i></b>	

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2008 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009

## **FINANCES**

### **Compte administratif 2008**

Budget annexe restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121.14, L 2121-31, L. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le débat en commission des finances du 16 mars 2009,

vu le budget de l'exercice 2008,

vu le compte administratif 2008, ci-joint,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2008, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>553 341,14 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>553 341,14 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2008 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009

## **FINANCES**

### **Compte administratif 2008**

Budget annexe aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L.2121.14, L 2121-31, L. 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le débat en commission des finances du 16 mars 2009,

vu le budget de l'exercice 2008 et sa décision modificative,

vu le compte administratif 2008, ci joint,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2008, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 844 743,80 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>1 844 743,80 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2008 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009